



Communications municipales pour la séance ordinaire du Conseil Communal du 30 mars 2015.

Sainte-Croix, le 23 mars 2015 MUN/SC/si

TABLE DES MATIERES

1.	RESSOURCES HUMAINES.....	2
2.	NATURALISATION SANS AUDITION.....	2
3.	ELECTION COMPLEMENTAIRE A LA MUNICIPALITE	2
4.	ELECTIONS FEDERALES 2015	3
5.	URBANISME ET POLICE DES CONSTRUCTIONS	3
6.	PROJET DE BATIMENT D'UTILITE PUBLIQUE SIS METIERS 3	4
7.	MERITES CANTONAL VAUDOIS 2015.....	4
8.	PROMOTION ECONOMIQUE	4
9.	ASSEMBLEE DES SYNDICS DU DISTRICT	4
10.	EQUITERRE	4
11.	WC PUBLICS AVENUE DE LA GARE.....	5
12.	REPONSES AUX QUESTIONS POSEES EN SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL DU 8 DECEMBRE 2014	5

1. Ressources humaines

Nous portons à votre connaissance que la collaboratrice et les collaborateurs ci-dessous se sont vu féliciter le 12 décembre 2014 pour leur fidélité à l'Administration communale, soit :

MM. Michel Prévitali et Yvan Bugnon, respectivement responsable du garage communal et employé polyvalent au secteur conciergerie, pour 30 ans de service. M. Didier Verguet, contremaître aux Services Industriels pour 20 ans de service. Mme Erika Cuendet et M. Patrick Bernshaus, respectivement adjointe au Boursier communal et forestier-bûcheron, pour 10 ans de service.

Nous tenons à leur exprimer nos sincères remerciements pour leur travail et leur fidélité auprès de notre institution.

La Municipalité a nommé M. Grégoire Wyss en qualité de Chef de Service. Agé de 38 ans, le nouveau responsable des Services techniques communaux est au bénéfice d'une très bonne expérience dans les domaines des services industriels. Natif et domicilié à Sainte-Croix, M. Wyss est actuellement responsable des SI d'une multinationale basée dans la région. Il entrera en fonction le 1^{er} mai 2015 avec une prise de responsabilité au départ de M. Jean-Michel Duvoisin au 1^{er} août 2015.

La Municipalité a préavisé favorablement à l'engagement de :

-- Mme Claire Wieland, en qualité de collaboratrice au Bureau technique, dès le 1^{er} mars 2015.
-- M. Thierry Rossini, en qualité d'employé polyvalent au Service Technique, avec effet au 1^{er} mai 2015. Parallèlement, M. Rossini sera responsable de l'exploitation de la Piscine du 1^{er} mai au 30 septembre, sa mission se poursuivra du 1^{er} octobre au 30 avril au sein du Service Technique, Secteur des travaux.

La Municipalité a décidé d'engager Feride Kerimovska et Marine Cruchaud, en qualité d'apprenties employée de commerce, avec effet au 3 août 2015.

Nous souhaitons plein succès aux collaboratrices et collaborateurs cités ci-avant dans leurs nouvelles fonctions.

La Municipalité a pris connaissance de la volonté de cesser ses activités de M. Henri Gerber, monteur-appareilleur aux Services Industriels, avec effet au 31 mars 2015.

La Municipalité informe que M. Joël Büchler a quitté sa fonction d'employé polyvalent aux Services Industriels, dès le 21 janvier 2015.

2. Naturalisation sans audition

La Municipalité a approuvé la demande de naturalisation facilitée cantonale des jeunes étrangers de la 2^{ème} génération présentée par :

-- M. Benjamin Louis BELAIRE, né le 11 avril 2000, ressortissant français.

3. Election Complémentaire à la Municipalité

Dans sa séance du 16 février 2015, la Municipalité a pris acte de la décision de M. Luc Martin, Vice-Syndic, de mettre un terme à sa fonction de Municipal au 30 juin 2015.

Le Greffe municipal a réceptionné une liste du PLR comprenant le nom d'un candidat, Monsieur Lionel-Numa PESENTI, qui est donc élu tacitement Conseiller Municipal pour la fin de la législature 2011-2016 dès le 1^{er} juillet 2015.

4. Elections fédérales 2015

Nous vous informons que les élections fédérales auront lieu le 18 octobre 2015. Comme il a été procédé durant ces dernières années, le greffe fera appel à des membres du Conseil communal pour le dépouillement, l'organisation sera effectuée en concertation avec le bureau du Conseil et les Présidents de partis.

5. Urbanisme et police des constructions

• Police des constructions

Depuis 2012, les publications de mise à l'enquête publiques portant sur des immeubles d'habitations sont devenues courantes. Ces projets d'envergure importants devraient s'intensifier à l'avenir, conformément aux directives de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) ainsi que du Plan directeur cantonal (PDCn) qui visent une densification des centres. La révision de notre Plan général d'affectation (PGA) va d'ailleurs dans ce sens.

L'entier des projets répond à la réglementation cantonale et communale en matière de police des constructions. Toutefois, des oppositions portant sur l'intégration de ces nouveaux bâtiments dans le domaine bâti interviennent régulièrement.

La notion d'intégration est établie à partir de critères plutôt que de normes, ce qui rend la décision finale subjective. Toutefois, la Municipalité traite ces oppositions en s'appuyant sur l'insertion de ces projets de construction en conformité avec les caractéristiques particulières de leur environnement.

• Révision du Plan général d'affectation (PGA)

Le dossier est dans les mains du Service du développement territorial (SDT) pour examen préalable depuis le 16 juin 2014. Le délai légal de traitement est de 6 mois, d'où l'envoi du SDT le 10 décembre 2014 d'une correspondance indiquant un délai supplémentaire.

A ce jour, le dossier ne nous est toujours pas parvenu malgré nos différents rappels.

• Plans spéciaux (PPA et PQ)

Les procédures de traitement des différents plans spéciaux vous sont exposées dans le rapport de gestion.

• Projet de construction de 5 immeubles sis rue des Anémones

La Municipalité ainsi que le promoteur Fredimo S.A. avaient fait recours auprès du Tribunal fédéral (TF) contre la décision de la Cour de droit administratif et public (CDAP) de l'annulation du permis de construire.

En date du 24 février 2015, l'arrêt du TF stipule que le recours est admis et que la cause est renvoyée à la CDAP pour nouvelle décision.

• Concession d'usage des eaux de l'Arnon comme force motrice

L'arrêt du 13 mars 2015 de la Cour de droit administratif et public (CDAP) stipule que le recours Pro Natura et consorts est admis. Par conséquent, la concession d'usage des eaux de l'Arnon délivrée le 8 juillet 2013 par la DGE est annulée.

• Projet de construction d'un parc éolien

L'arrêt du 2 mars 2015 de la Cour de droit administratif et public (CDAP) stipule qu'une partie des recours sont admis et demande que des compléments doivent être apportés aux études en matière de bruit et d'impact du projet sur l'avifaune et les chiroptères.

Tous les autres griefs soulevés par les opposants ont été jugés infondés, notamment tous ceux qui concernaient la planification, l'atteinte au paysage et au volet routier.

Au niveau de la délivrance du permis de construire par la Municipalité :

Citation arrêt CDAP « Le Plan d'affectation cantonal (PAC) 316 a été approuvé par le département compétent le 6 mai 2013 et les premiers recours contre cette décision ont été déposés le 6 juin 2013. On peut dès lors à priori admettre que le PAC était en vigueur lorsque la Municipalité a statué sur la délivrance du permis de construire le 30 mai 2013. Cela étant, dès lors que les recours contre le PAC 316 sont admis et que la décision d'approbation du département de l'intérieur est annulée, le permis de construire délivré en application de ce plan d'affectation doit également être annulé. » *Fin de citation.*

La Municipalité a pris note du rendu de cet arrêt, le Canton et le promoteur vont apporter les compléments demandés.

6. Projet de bâtiment d'utilité publique sis Métiers 3

Le Cour de droit administratif et public du Canton de Vaud CDAP a déclaré irrecevable le recours déposé. Les différentes procédures d'appel d'offres ont pu débiter. Nous pourrions vous soumettre des préavis concernant cet objet lors du prochain Conseil communal du mois de juin.

7. Mérites Cantonal Vaudois 2015

La Municipalité a eu le privilège d'organiser la cérémonie des Mérites Vaudois 2015. Celle-ci s'est déroulée le 4 mars dernier à la salle communale avec la participation de six membres du Conseil d'Etat. Les récipiendaires distingués étaient Mme Simone Chapuis-Bishof, pour son engagement déterminant dans la promotion de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes; M. François Junod, fabricant d'automates de notre commune; M. Michael Graetzel, professeur à l'EPFL et créateur des cellules solaires portant son nom et M. Luc Breton, luthier. Une très belle manifestation avec une très bonne visibilité dans le reste du Canton.

8. Promotion économique

La Commission de promotion économique a organisé un forum sous l'appellation « Agir ensemble » le 12 mars 2015 où toutes les entités économiques et commerciales de la région ont été conviées. Environ 90 personnes ont répondu à l'invitation, deux thèmes ont été présentés à savoir : "impact de la formation sur l'économie locale" et "impact du tourisme sur l'économie locale". Cette soirée avait pour but d'informer les personnes actives dans l'économie locale, de pouvoir se rencontrer et d'échanger.

9. Assemblée des Syndics du District

L'assemblée des Syndics du District Jura-Nord Vaudois s'est déroulée vendredi 13 mars 2015 au Musée du CIMA avec la présence de Mme la Conseillère d'Etat Nuria Gorrite.

10. Equiterre

• Concrétisation du Plan d'action "Balcon du Jura avec vue sur l'avenir !"

Pour donner suite au forum participatif "Et vous ? Comment allez-vous?", la Municipalité – dans sa séance du 2 mars 2015 – a décidé d'orienter les actions de concrétisation du projet "Balcon du Jura avec vue sur l'avenir !" sur la thématique de "la mobilité sûre et durable", plus particulièrement la sécurité des chemins scolaires, ainsi que sur le thème "des espaces publics de qualités", principalement sur l'occupation et l'utilisation des aménagements du parc de la gare et des préaux des collèges.

Un groupe de travail encadré par l'association "Equiterre" va travailler sur ces thèmes afin de proposer prochainement à la population un catalogue de mesures.

11. WC Publics Avenue de la Gare

On dénombre 5'880 passages depuis la mise en service, il y a 5 mois, et cela sans aucune déprédation particulière.

12. Réponses aux questions posées en séance ordinaire du Conseil communal du 8 décembre 2014

M. Yvan Pahud rappelle la décision du Conseil communal du 9 décembre 2013 relative à l'identité graphique de la Commune et souhaite connaître l'évolution de son traitement :

La Municipalité tient à informer les conseillers de la définition de la "pétition" par le Tribunal fédéral confirmée par M. le Préfet à savoir :

- La pétition est un droit qui garantit à chacun la possibilité d'adresser en tout temps aux autorités des requêtes, des propositions, des critiques ou des réclamations dans les affaires de leur compétence. Elle ne comprend ni le pouvoir d'annuler ou de modifier les décisions municipales, ni celui d'adresser des instructions impératives ou des injonctions à la Municipalité. Elle a un effet contraignant relatif dans la mesure où la Municipalité doit y répondre.

Aussi, la Municipalité tient à réaffirmer sa position et maintient sa réponse formulée lors de la communication du 18 juin 2013 à la question posée par M. Philippe Gueissaz qui reprend la décision municipale du 10 juin 2013, à savoir :

"La Municipalité – dans sa séance du 10 juin 2013 - a décidé que les documents du Conseil communal (préavis, procès-verbal et ordre du jour) seront émis uniquement avec les armoiries communales. Il en sera de même pour l'ensemble des dossiers liés à la police des constructions (avis d'enquête, etc...), à l'urbanisme et à l'Office de la population. Pour l'ensemble des autres documents la nouvelle identité de communication sera accompagnée systématiquement des armoiries communales. Cette solution permet de garantir l'objectif final de la nouvelle identité de communication destinée à promouvoir son image à l'extérieur en s'inscrivant dans un concept de marketing de « ville », tout en associant le blason historique de Sainte-Croix."

M. Olivier Renaud souhaite connaître les mesures envisagées pour le déneigement des trottoirs.

Conscients de la problématique du déneigement des trottoirs et autres accès piétonniers, trois mesures d'amélioration ont été entreprises cet hiver :

1. Mise sur pieds, en collaboration avec l'EVAM, d'un programme TUP, (travaux d'utilité publique). Trois personnes ont été engagées spécifiquement pour le déneigement et le salage des accès piétonniers, escaliers, etc...
2. Intensification des opérations de salage.
3. Remplacement du véhicule Holder par le biais du préavis no 931-13. Suite à un retard dans la livraison, un véhicule Ladog, similaire à celui commandé, nous a été mis à disposition en début d'hiver. Ceci a contribué à améliorer les performances lors du déneigement des trottoirs, tant par les capacités supérieures de ce nouveau matériel que d'une excellente fiabilité qui nous a mis à l'abri des conséquences toujours fâcheuses de pannes qui surgissent au plus mauvais moment, comme nous l'avions souvent vécu avec le Holder.

La Municipalité

Distribution à MM :

Jean-Bruno	WETTSTEIN	Président du Conseil communal
Franklin	THEVENAZ	Syndic
Luc	MARTIN	Municipal
José	GONZALEZ	Municipal
Philippe	DUVOISIN	Municipal
Cédric	ROTEN	Municipal
Stéphane	MERMOD	Secrétaire du Conseil communal
Olivier	GUIGNARD	Président du groupe PLR
Pierre-Alain	GERBER	Président du Parti Socialiste
Yvan	PAHUD	Président du Parti UDC

Chefs de Service et personnel communal